

23 juin 2021 -12:32

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

La CIM Santé publique donne désormais également son feu vert à la vaccination avec le vaccin Pfizer des jeunes de 12 à 15 ans présentant des comorbidités.

Ce matin, la Conférence interministérielle (CIM) sur la Santé publique a décidé de proposer la vaccination contre la COVID-19 également aux patients de 12 à 15 ans présentant des comorbidités. Il s'agit d'adolescents souffrant de certaines pathologies, telles que la leucémie, les maladies chroniques des reins ou du foie, du syndrome de Down, du système immunitaire perturbé ou de patients transplantés. Lors d'une infection par le virus, ils courent un risque plus élevé de complications entraînant une hospitalisation.

Cette décision a été prise sur la base d'une récente note du Conseil supérieur de la santé et de la Taskforce « vaccination ».

Cette Taskforce a élaboré les aspects opérationnels en étroite collaboration avec les représentants des médecins et des pédiatres. Il est important de noter que seul un médecin (généralement le médecin traitant ou le pédiatre) peut déterminer si un jeune est éligible à un vaccin et ce, sur la base de son dossier médical.

En outre, une concertation entre le médecin spécialiste/pédiatre, l'enfant et les parents aura lieu. Il est important que le médecin concerné consigne le résultat de cette concertation dans le dossier. La conclusion est clairement consignée, y compris le consentement des parents et du jeune.

La vaccination elle-même sera effectuée dans un centre de vaccination, avec le vaccin Pfizer/BioNTech. Seul ce vaccin a été autorisé par l'Agence européenne des médicaments pour l'administration à ce groupe d'âge.

Les vaccinations de ce groupe limité (quelques milliers) seront alignées sur celles des jeunes de 16-17 ans à risque.

Aucune décision n'a encore été prise concernant la vaccination des autres jeunes de 12 à 15. Un avis du Conseil supérieur de la santé est attendu à ce sujet pour la fin du mois de juin.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, (président CIM)
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française

- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be